

JE SUIS UN PROFESSIONNEL MOBILE DE SANTÉ

Si vous avez une adresse professionnelle sur le territoire, votre abonnement est valable sur **toutes les zones (vertes et oranges)** de l'ensemble des secteurs payants **du territoire de Plaine Commune**.

PRIX DE L'ABONNEMENT
MOIS 10 € / ANNÉE 100 €

→ LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR :

Si vous êtes en exercice en libéral ou dans un établissement de santé

- Une carte professionnelle de l'année en cours
- Un certificat d'immatriculation ou certificat provisoire du véhicule au nom du demandeur

Si vous êtes en exercice dans une association

- Une copie de la publication de la déclaration de création de l'association en préfecture
- Un extrait d'identification du répertoire national des entreprises de moins de 3 mois, délivré par l'INSEE
- Un certificat d'immatriculation ou certificat provisoire du véhicule immatriculé sur la commune du territoire où son activité professionnelle est domiciliée et au nom de l'association
- Une attestation sur l'honneur du responsable de l'association indiquant que le véhicule concerné est principalement utilisé pour effectuer des déplacements pour des soins à domicile

JE SUIS UNE PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE



Le stationnement est gratuit pour les PMR (disposition nationale) ou leur accompagnant. Pour faire valoir votre droit au stationnement, vous avez deux possibilités :

→ Vous pouvez prendre un ticket PMR à l'horodateur qui autorise **un stationnement de 12h sur un emplacement banalisé**. Apposez-le sur le tableau de bord avec la carte européenne d'invalidité stationnement ou une carte mobilité inclusion stationnement.

→ Le petit + : LE PASS Handicap

Si vous êtes une personne à mobilité réduite, venant régulièrement ou habitant sur le territoire, vous pouvez obtenir *via* la boutique en ligne (<https://aubervilliers.tepark.fr/>) un PASS Handicap pour stationner sur les places banalisées sans avoir à apposer sur le tableau de bord la carte européenne d'invalidité stationnement ou la carte mobilité inclusion stationnement.



AUBERVILLIERS

Plaine Commune

TOUT SAVOIR SUR
LE STATIONNEMENT PAYANT
À AUBERVILLIERS

MIEUX SE GARDER
POUR MIEUX
PARTAGER !



PLAINE COMMUNE ET AUBERVILLIERS
AMÉLIORENT LE CADRE DE VIE



RETROUVEZ TOUS
LES RENSEIGNEMENTS
SUR [PLAINECOMMUNE.FR](https://plainecommune.fr)



ÉDITO

Mieux partager l'espace public, simplifier la vie des usagers, et harmoniser les tarifs sur le territoire de Plaine Commune : c'est là tout le sens du nouveau plan de stationnement payant initié début février 2024. L'intercommunalité s'est dotée de la compétence de gestion du stationnement payant pour améliorer le quotidien de tous les habitants, dans des zones urbaines denses où les places pour les véhicules sont un enjeu fort. Cela permettra aussi une meilleure gestion de l'espace public en évitant les déports de stationnement hors de notre territoire.

La tarification est désormais découpée dans deux zones du territoire : nord et sud, et les abonnements, adaptés à tous vos usages. Nous autorisons désormais deux abonnements par famille, pour développer encore davantage la tarification habitant. Les stationnements ponctuels pourront désormais être payés grâce à vos smartphones, pour rendre cette étape plus simple et plus rapide.

Les boutiques en ligne de vos villes vous permettront de souscrire à vos abonnements, et au Pass Handicap pour celles et ceux qui y sont éligibles. Les places réservées sont systématiquement aménagées lorsque l'espace le permet et qu'un besoin est formulé.

Propreté, espace public, stationnement : Plaine Commune est plus que jamais au rendez-vous de la quotidienneté sur le territoire !



Mathieu HANOTIN
Président de Plaine Commune
Maire de Saint-Denis

J'HABITE À AUBERVILLIERS

Si votre résidence principale se situe dans une zone de stationnement payant, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel grâce à un abonnement valable sur l'ensemble des **zones vertes** de votre commune. **Vous pouvez souscrire à cet abonnement pour 2 véhicules par foyer !**

PRIX DE L'ABONNEMENT
MOIS 20 € / ANNÉE 200 €

→ LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR :

- Une quittance de loyer ou une facture d'énergie (électricité ou gaz) de moins de 3 mois
- Un certificat d'immatriculation du véhicule à votre adresse et votre nom

Vous disposez d'un véhicule de fonction, vous êtes hébergé dans une zone de stationnement payant ou vous êtes titulaire d'un contrat de location d'un véhicule, retrouvez toutes les pièces justificatives à fournir sur plainecommune.fr



JE SUIS VISITEUR

Le coût du stationnement est proportionnel au temps effectif de stationnement. À titre indicatif, il est de **2,50 € pour 1 heure, et de 5 € pour 2 heures** quelque soit la zone de stationnement.

Vous pouvez payer à l'horodateur (pièce ou CB, avec ou sans contact) ou via l'application mobile PayByPhone.

JE SUIS UN COMMERÇANT SÉDENTAIRE

Si votre adresse de travail est située dans un secteur payant, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel **pour les zones vertes de la ville**. L'abonnement est limité à 1 par commerce.

PRIX DE L'ABONNEMENT
MOIS 20 € / ANNÉE 200 €

JE SUIS ARTISAN ET RÉPARATEUR MOBILE

Vous êtes concerné si vous êtes une personne physique ou morale exerçant une activité professionnelle domiciliée dans la commune. L'abonnement est valable **sur toutes les zones (vertes et oranges) de l'ensemble des secteurs payants du territoire de Plaine Commune**.

PRIX DE L'ABONNEMENT
MOIS 50 € / ANNÉE 500 €

→ LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR POUR LES DEUX CATÉGORIES CI-DESSUS :

- Un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis pour une société), de moins de 3 mois
- Un certificat d'immatriculation du véhicule ou certificat provisoire au nom du chef d'entreprise figurant sur les extraits Kbis

JE SUIS PROFESSIONNEL D'UNE ENTREPRISE

Vous êtes concerné si vous possédez un véhicule professionnel d'entreprise, échappant aux catégories précédentes.

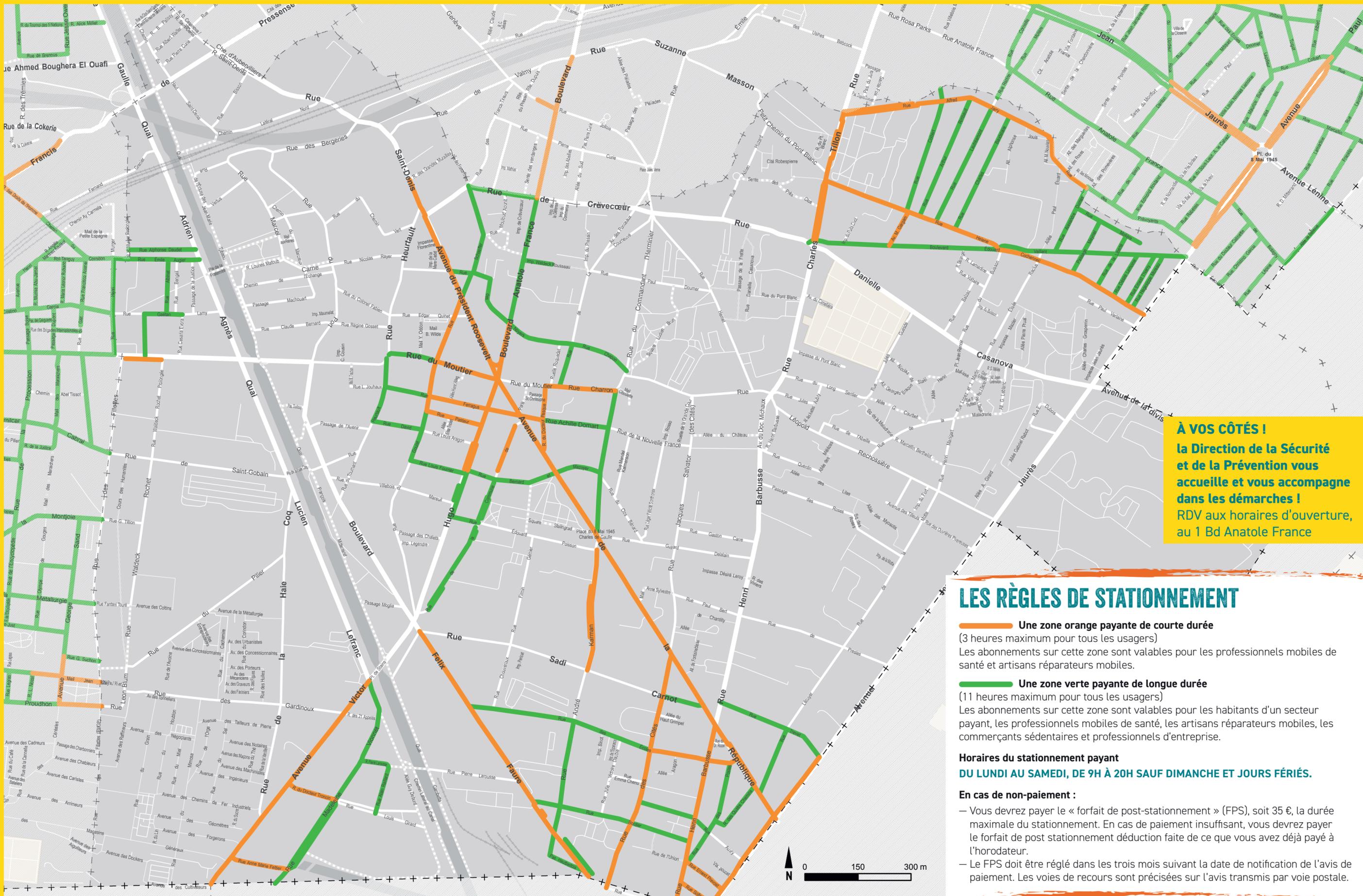
Il est possible de bénéficier de 2 abonnements par entreprise pour stationner localement dans **les zones vertes de sa commune**.

PRIX DE L'ABONNEMENT
MOIS 100 € / ANNÉE 1 000 €

→ LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR :

- Un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis pour une société), de moins de 3 mois
- Un certificat d'immatriculation du véhicule ou un certificat provisoire au nom du chef d'entreprise figurant sur les extraits Kbis ou INPI / ou du représentant légal de la société/ou de la société





À VOS CÔTÉS !
 la Direction de la Sécurité et de la Prévention vous accueille et vous accompagne dans les démarches !
 RDV aux horaires d'ouverture, au 1 Bd Anatole France

LES RÈGLES DE STATIONNEMENT

Une zone orange payante de courte durée
 (3 heures maximum pour tous les usagers)
 Les abonnements sur cette zone sont valables pour les professionnels mobiles de santé et artisans réparateurs mobiles.

Une zone verte payante de longue durée
 (11 heures maximum pour tous les usagers)
 Les abonnements sur cette zone sont valables pour les habitants d'un secteur payant, les professionnels mobiles de santé, les artisans réparateurs mobiles, les commerçants sédentaires et professionnels d'entreprise.

Horaires du stationnement payant
DU LUNDI AU SAMEDI, DE 9H À 20H SAUF DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS.

En cas de non-paiement :

- Vous devrez payer le « forfait de post-stationnement » (FPS), soit 35 €, la durée maximale de stationnement. En cas de paiement insuffisant, vous devrez payer le forfait de post stationnement déduction faite de ce que vous avez déjà payé à l'horodateur.
- Le FPS doit être réglé dans les trois mois suivant la date de notification de l'avis de paiement. Les voies de recours sont précisées sur l'avis transmis par voie postale.

MODES DE PAIEMENT
 Pour faciliter le stationnement, privilégiez le paiement en ligne !



➔ RDV SUR LA BOUTIQUE EN LIGNE
<https://aubervilliers.tepark.fr/> pour souscrire et/ou payer votre abonnement !
TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION MOBILE PAYBYPHONE ET PAYEZ EN TEMPS RÉEL ET À DISTANCE ! (TICKETS OU ABONNEMENT)

➔ RDV À LA BOUTIQUE PHYSIQUE TERRITORIALE au parking Basilique, 4 Place du caquet à Saint-Denis. Au local d'exploitation d'INDIGO

➔ A L'HORODATEUR LE PLUS PROCHE pour les tickets et les abonnements mensuels uniquement !